

بسم الله الرحمن الرحيم

إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلَحُوا بَيْنَ أَخَوِيكُمْ وَاتَّقُوا  
اللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ

قال رسول الله:

لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى يُحِبَّ لِأَخِيهِ مَا يُحِبُّ لِنَفْسِهِ

## AÏD AL-FITR (FÊTE DU RAMADAN)

### Chers musulmans !

Louanges infinies à Allah ﷻ, qui nous a fait parvenir à ce matin de l'Aïd. Nous avons discipliné nos egos (nafs) en jeûnant pendant un mois, nous nous sommes rapprochés de notre Seigneur en accomplissant cinq prières quotidiennes et des prières de tarawih, nous avons accouru aux besoins des nécessiteux avec nos zakat al-mal et zakat al-fitr et nous avons illuminé nos cœurs et nos esprits avec des sermons. Le mois de Ramadan fut presque comme un soin annuel. Maintenant, nous nous sommes réunis pour la prière de l'Aïd dans la joie et la paix de l'avoir atteint. Bonne fête à nous tous.

### Chers frères et sœurs !

Notre religion suprême, l'islam, lie les musulmans entre eux par le lien de la fraternité. Dans le verset que j'ai lu au début de mon sermon, Allah ﷻ Tout-Puissant dit : « **Les croyants ne sont-ils pas des frères ? Réconciliez donc vos frères et craignez Allah, afin de mériter Sa miséricorde.** »<sup>1</sup> Dans le hadith que j'ai lu, le Prophète ﷺ déclare ce qui suit : « **Aucun de vous ne sera croyant jusqu'à ce qu'il aime pour son frère ce qu'il aime pour lui-même.** »<sup>2</sup>

La fraternité dans l'islam, exprimée dans ce verset et ce hadith, est sans aucun doute la plus grande force qui assure la pérennité de la société. Pour cette raison, Allah Tout-Puissant dit dans le Coran : **وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا** « **Attachez-vous tous fermement au pacte d'Allah, et ne vous divisez pas.** »<sup>3</sup> Ceux qui s'accrochent au Coran et s'unissent autour de lui trouveront le bon chemin et ne seront pas égarés. En tant que membres de la communauté musulmane, nous devons nous comporter les uns envers les autres avec amour et fraternité. Nous

devons éviter l'hostilité et de nous tourner le dos. Allah ﷻ a créé divers moyens pour renforcer ce lien de fraternité entre musulmans. Les fêtes sont l'une de ces occasions. Les fêtes sont les jours de fraternité où la bienveillance, la générosité, l'accueil, le partage, le sourire, le pardon et la miséricorde se multiplient.

### Chers croyants !

Durant les fêtes, nous devons d'abord embrasser les mains de nos parents, qui sont la raison de notre existence et nous élèvent en endurant toutes sortes de sacrifices, et obtenir leurs bénédictions. Le Coran, après la dévotion à Allah ﷻ, ordonne de montrer du respect aux parents au second degré, de faire de bonnes actions et interdit même de leur dire « Fi ! »

Les fêtes doivent également renforcer les liens de parenté et de voisinage. La vie moderne a amené les liens de parenté au point de se rompre. Nous devrions transmettre nos sentiments d'amour et de respect les uns aux autres en félicitant nos parents et nos voisins. En tant que famille, nous devons rendre visite à nos proches et remplir notre devoir familial au moins à l'occasion de l'Aïd.

Il est possible qu'il y ait des frères et sœurs qui ont du ressentiment ou de l'hostilité envers d'autres parmi nous pour diverses raisons. Sans en faire une question d'orgueil, nous devons immédiatement mettre un terme à nos ressentiments à l'occasion de la fête et essayer de réconcilier ceux qui sont offensés l'un envers l'autre et trouver un moyen de les réconcilier.

Nous devrions embrasser les mains des aînés, rendre les petits heureux et célébrer avec nos voisins, conjoints et amis. En particulier, nous ne devons pas oublier les personnes isolées et les orphelins avec lesquels nous devons partager notre joie de fêtes.

Avec ces sentiments, je félicite votre Aïd Al Fitr, et je supplie Allah ﷻ Tout-Puissant de faire de cette fête une fête propice à l'unité et à la solidarité de la Oummah.

**COMMISSION DE SERMON DE LA DIYANET DE  
BELGIQUE**

<sup>1</sup> Sourate des Appartements (Al-Hujurât), 49/10.

<sup>2</sup> Boukhârî, Iman 6 ; Müslim, Iman 71

<sup>3</sup> Sourate de la Famille d'Imran (Âl-'Imrân), 3/103.